

**Direction générale des services aux
personnes âgées du Manitoba**

**Rapport annuel
2003-2004**

L'Honorable John Harvard
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de la Direction générale des services aux personnes âgées du Manitoba pour l'année se terminant le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

Le ministre,

Jim Rondeau

Monsieur Jim Rondeau
Ministre délégué à la Situation des personnes âgées
Palais législatif, bureau 310
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, pour approbation, le Rapport annuel 2003-2004 de la Direction générale des services aux personnes âgées du Manitoba.

La Direction générale des services aux personnes âgées (la Direction) continue d'assumer un rôle de chef en ce qui a trait à la stratégie provinciale *En avant, les années : Promotion des aînés du Manitoba*. La Direction a en outre demandé l'avis de divers ministères provinciaux et intervenants-clés, notamment des aînés, et a encouragé leur participation active.

Une subvention non renouvelable de 80 000 \$ a été accordée à quatre des principaux organismes travaillant en faveur des personnes âgées, afin qu'ils soient plus en mesure d'aider la Direction à mettre cette stratégie en œuvre. Dans le cadre du plan d'action, la Direction s'est mise à recueillir des données de manière à permettre au gouvernement de faire l'inventaire de tous les programmes et services offerts aux personnes âgées à l'échelle de la province.

Il est prévu de mettre en œuvre l'an prochain toute une série de mesures stratégiques à court terme ainsi que des projets de planification et de politique à plus long terme, de façon à ce que le Manitoba soit bien en mesure de répondre aux besoins actuels, émergents et futurs liés au vieillissement de la population.

La Stratégie provinciale de lutte contre la violence envers les personnes âgées a contribué à la conception et à la création d'équipes d'intervention et de surveillance régionales et communautaires, de ressources éducatives et de sensibilisation, de documents d'information et de la Ligne téléphonique pour les personnes âgées victimes de mauvais traitements, qui offre un service de renvoi aux appelants. En 2003-2004, la Direction a créé de nouvelles brochures et affiches afin d'attirer l'attention du public sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

À l'échelle fédérale, provinciale et territoriale, le Manitoba est l'un des signataires du Cadre national sur le vieillissement, et la Direction a participé activement à l'élaboration de l'ordre du jour de la réunion des ministres délégués à la situation des personnes âgées en novembre 2003.

Le Conseil manitobain sur le vieillissement continue de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est d'actualiser des questions importantes qui touchent les aînés manitobains. Entre autres, il a élaboré des documents de travail et a cherché à connaître le point de vue des aînés en ce qui a trait aux services pharmaceutiques internationaux, à l'acquisition continue du savoir et à la taxation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre de la Santé et de la Vie saine,

Milton Sussman

Table des matières

	<u>Page</u>
Introduction	1
Mission et rôle	1
Organisation	2
Direction générale des services aux personnes âgées	4
Conseil manitobain sur le vieillissement	12
Information financière	15
Historique	17

Introduction

Le rapport annuel est organisé selon la structure des crédits de la Direction générale des services aux personnes âgées, laquelle reflète les crédits autorisés à la Direction générale, tels qu'approuvés par l'Assemblée législative.

Le rapport comprend les renseignements suivants au sujet de la Direction et du Conseil manitobain sur le vieillissement : mandat, organisation, principales dépenses relatives aux crédits, et un tableau chronologique de cinq ans des dépenses et de la dotation en personnel.

Mission et rôle

La Direction prête son appui au ministre délégué à la Situation des personnes âgées afin de s'assurer qu'il existe un cadre coordonné et complet de lois, de politiques gouvernementales et de programmes qui prend en compte les besoins et les préoccupations des personnes âgées. Le ministre et la Direction travaillent avec tous les ministères afin de créer un environnement dans la province du Manitoba qui encourage un mode de vie sain, actif et autonome pour toutes les personnes âgées.

Les responsabilités générales de la Direction comprennent ce qui suit :

- jouer un rôle de chef de file quant aux stratégies de la province qui favorisent les intérêts des personnes âgées, notamment *En avant, les années : Promotion des aînés du Manitoba* et la Stratégie provinciale de lutte contre la violence envers les personnes âgées;
- jouer un rôle consultatif auprès des ministères;
- établir des liens entre le gouvernement provincial, les autres ordres de gouvernement et les organismes consacrés aux personnes âgées;
- fournir des services d'éducation, d'information et d'orientation sur une vaste gamme de sujets et de différentes manières;
- offrir un soutien administratif et une aide à la recherche au Conseil manitobain sur le vieillissement.

Organisme

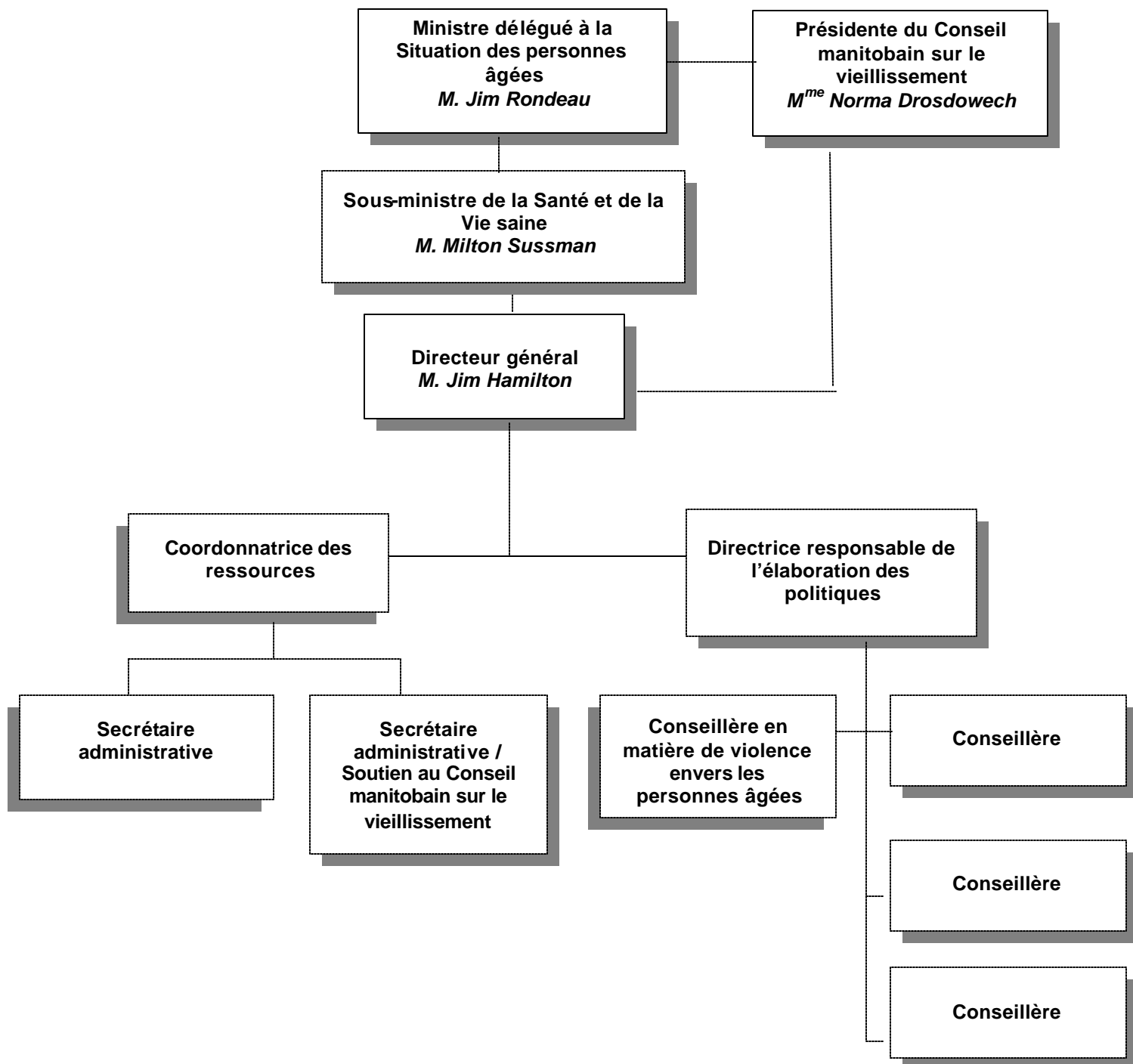
Au 31 mars 2004, le personnel de la Direction comprenait les neuf postes suivants : un directeur administratif, une directrice responsable de l'élaboration des politiques, trois conseillères, une conseillère en matière de violence envers les personnes âgées, une coordonnatrice des ressources, une secrétaire administrative et une secrétaire administrative chargé d'appuyer le Conseil manitobain sur le vieillissement. Voir l'organigramme à la page 3.

Le Conseil manitobain sur le vieillissement est un organisme consultatif relevant du ministre délégué à la Situation des personnes âgées. Le Conseil bénéficie du soutien administratif et d'une aide à la recherche de la Direction générale des services aux personnes âgées. Pour plus de renseignements, voir le **Conseil manitobain sur le vieillissement** à la page 12.

La Direction générale des services aux personnes âgées et le Conseil manitobain sur le vieillissement ne sont régis par aucune loi.

La Direction générale des services aux personnes âgées et le Conseil manitobain sur le vieillissement

Organigramme (au 31 mars 2004)



Direction générale des services aux personnes âgées

Les deux principales fonctions de la Direction générale des services aux personnes âgées sont la consultation et l'examen, et le soutien et le développement communautaires.

Consultation et examen

La consultation et l'examen sont importants en ce qui a trait à la planification gouvernementale et à la prestation de programmes à l'intention des personnes âgées. Au cours de l'année 2003-2004, la Direction a poursuivi son travail en ce sens :

- en poursuivant la stratégie provinciale intitulé *En avant les années : Promotion des aînés du Manitoba*. Cette stratégie permettra de s'assurer que le Manitoba est bien placé pour répondre aux besoins actuels, émergents et futurs de sa population vieillissante. La stratégie permettra de définir les domaines prioritaires nécessitant des démarches supplémentaires grâce à un effort coopératif à tous les niveaux du gouvernement, ainsi qu'au sein de la communauté des personnes âgées, reconnaissant la diversité des besoins et des intérêts de ces dernières.
- en procurant au ministre délégué à la Situation des personnes âgées des brefs et des analyses portant sur diverses questions dont la sécurité, les mauvais traitements infligés aux personnes âgées, les impôts fonciers, les pensions de l'État et les lois sur les pensions, les soins de santé et des questions de santé connexes, et les données démographiques et la planification en prévision du vieillissement de la population.
- en établissant des liens avec les ministères provinciaux dans le but d'élaborer des politiques et d'évaluer des programmes dont la prestation touche les personnes âgées. Il s'agit notamment des ministères suivants : Santé, Services à la famille et Logement, Justice et Finances. Dans le cadre du plan d'action : *En avant, les années : Promotion des aînés du Manitoba*, la Direction a consulté tous les ministères du gouvernement afin de recueillir des données pour faire l'inventaire de tous les programmes et services offerts aux personnes âgées à l'échelle de la province.
- en poursuivant son travail avec les représentants de divers ministères et organismes gouvernementaux dans le but de développer la Banque de données sur les politiques et les programmes touchant les aînés, un outil du *Cadre national sur le vieillissement* (<http://www.sppd.gc.ca>).

- en continuant d'assurer la direction, à l'aide d'une approche pluridisciplinaire, des démarches visant à contrer la violence faite aux personnes âgées. Parmi les principales composantes de la stratégie de la Direction, mentionnons les services d'une conseillère en matière de violence envers les personnes âgées, la Ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements, la nouvelle documentation destinée à éduquer et à sensibiliser les gens, et la création d'équipes d'intervention et de surveillance communautaires, en collaboration avec les six offices régionaux de la santé suivants : Assiniboine, Brandon, Région des Parcs, Burntwood, Région du Nord-Est et Région du Sud-Est. On a de plus élaboré de nouvelles brochures et affiches afin d'attirer l'attention du public sur les mauvais traitements infligés aux aînés et sur les mesures prises par la Direction dans ce domaine.
- en participant à des consultations avec les Offices régionaux de la santé, avec tous les ordres de gouvernement et avec les organismes communautaires dans le but de mieux définir les besoins et les préoccupations des personnes âgées, y compris en lançant un nouveau projet d'établissement de bureaux satellites.
- en se tenant au courant et en s'impliquant dans des questions qui touchent les personnes âgées, notamment en siégeant à des comités, en travaillant avec d'autres administrations et en prêtant main forte au Conseil manitobain sur le vieillissement.

Comités

La Direction participe à divers comités gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment aux suivants :

- *le Groupe interorganismes pour les personnes âgées;*
- *le comité d'étude sur le transport des personnes âgées;*
- *le City of Winnipeg Handi-Transit Policy Advisory Committee;*
- *le Seniors Crime and Safety Network;*
- *le Aboriginal Seniors Continuing Care Committee, Office régional de la santé de Winnipeg;*
- *la stratégie en matière de politique sur l'alimentation et la nutrition;*
- *le Manitoba Alzheimer Strategy Steering Committee;*
- *le comité consultatif national sur les soins communautaires aux aînés;*
- *les consultations sur les personnes âgées, Office régional de la santé de Winnipeg;*
- *la Coalition d'une vie active pour les aîné(e)s (CVAA);*
- *les logements novateurs et intégrés destinés aux personnes âgées – Office régional de la santé de Brandon;*
- *le Seniors Home Security Working Group;*
- *le comité chargé des trousseaux d'information sur les interventions en cas d'urgence;*
- *« Seeking Solutions » de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances;*
- *le groupe de travail interministériel sur la violence contre les personnes âgées;*

- *l'Alliance de vie active pour les Canadiens/Canadiennes ayant un handicap;*
- *le comité directeur du tribunal traitant des cas de violence familiale;*
- *le Winnipeg Committee to End Family Violence;*
- *le comité de la Journée des aînés et des anciens;*
- *le CJOB Radio Advisory Committee;*
- *le comité consultatif de l'Entente sur le développement urbain.*

La plupart des comités interagissent directement avec les personnes âgées et les organismes-clés d'aînés, ce qui contribue grandement à la réalisation du mandat de la Direction.

Travaux des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT)

Les ministres FPT délégués à la Situation des personnes âgées se rencontrent tous les deux ans dans le but de discuter de questions d'intérêt commun qui dépassent les limites des sphères de compétence et des secteurs. Ces rencontres ont permis aux ministres de partager de l'information sur les initiatives actuelles et d'explorer et de prendre des mesures communes pour répondre aux besoins d'une société vieillissante et de relever les défis qu'elle lui impose. Les fonctionnaires des trois ordres de gouvernement ont examiné ensemble certaines questions choisies en vue de préparer ces rencontres. En 2003-2004, la Direction a :

- œuvré activement au sein de groupes de travail FPT à la préparation de documents d'information et à la rédaction de documents de discussion à soumettre aux ministres. Certains sujets sur lesquels se sont penchés les ministres délégués à la Situation des aînés à l'occasion de leur septième rencontre qui s'est tenue le 27 novembre 2003 à Halifax comprennent : les possibilités offertes à la population vieillissante du Canada ainsi que les défis auxquels les personnes âgées doivent faire face; les moyens à employer pour appuyer les initiatives qui aident les personnes âgées à vieillir en bonne santé; la planification nécessaire en prévision du vieillissement de la population du Canada; les mauvais traitements et la négligence dont font l'objet bon nombre de personnes âgées, et la manière d'aider les fournisseurs de soins qui s'occupent des personnes âgées. Les ministres ont demandé aux fonctionnaires d'envisager d'autres stratégies de collaboration dans les domaines suivants : l'impact cumulatif des politiques et programmes, l'isolement social des personnes âgées, le logement et le soutien offert aux personnes âgées à domicile, et les aînés vivant dans le Nord et dans les régions isolées;
- assisté aux réunions régulières des fonctionnaires des trois niveaux de gouvernement et le directeur administratif de la Direction a continué d'exercer la fonction de coprésident;
- assumé la direction du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité des personnes âgées et les mauvais traitements dont elles sont victimes, et a participé à un groupe de travail faisant des recherches sur l'isolement social des aînés.

Conseil manitobain sur le vieillissement

La Direction générale des services aux personnes âgées procure au Conseil manitobain sur le vieillissement un soutien administratif et un soutien relatif à la recherche. La Direction a appuyé le Conseil pour la préparation des réunions, la recherche sur la documentaire nécessaire à la préparation des exposés de position et des ordres du jour, la rédaction des procès-verbaux, la préparation des présentations et la correspondance. En outre, le personnel de la Direction a révisé le *Guide des aînés du Manitoba*, a poursuivi la distribution de ses feuillets de renseignements éducatifs et a aidé les membres du Conseil à mettre en œuvre le programme du Prix du mérite.

Comité du Groupe interorganismes pour les personnes âgées

La Direction a continué de coordonner et de présider les réunions régulières des représentants des organismes de personnes âgées et gouvernementaux mentionnés ci-dessous dans le but de discuter de questions d'actualité d'intérêt commun. Les organismes suivants ont été représentés :

- ❑ Fédération des aînés franco-Manitobains inc.
- ❑ Manitoba Society of Seniors
- ❑ Perspectives des aînés inc.
- ❑ Offices régionaux de la santé du Manitoba
- ❑ Division du vieillissement et des aînés
- ❑ Santé Canada
- ❑ Conseil manitobain sur le vieillissement
- ❑ Manitoba Association of Multi-Purpose Senior Centres
- ❑ Office régional de la santé de Winnipeg
- ❑ Alzheimer Society of Manitoba
- ❑ Centre d'étude sur le vieillissement – Université du Manitoba
- ❑ Action-retraite Manitoba

Soutien et développement communautaires

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Direction a continué de servir de source centrale de renseignements et d'orientation pour les personnes âgées et leurs familles, ainsi que pour les organismes de personnes âgées et le gouvernement. La Direction a mis sur pied ce qui suit :

Ligne d'information téléphonique pour personnes âgées

Cette ligne d'information bilingue sans frais pour les aînés a reçu environ 3 500 appels de partout dans la province. Les appelants profitent des connaissances spécialisées du personnel en matière de ressources et de programmes pour aînés, de même que d'une assistance personnalisée et rapide, au besoin.

Ligne téléphonique pour les personnes âgées victimes de mauvais traitements

Cette ligne bilingue sans frais d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements a reçu environ 254 appels durant l'année 2003-2004, une hausse par rapport aux 154 appels reçus en 2002-2003. Cette ligne permet aux aînés, aux membres de leur famille, aux fournisseurs de services et à la population en général d'avoir accès aux renseignements sur les ressources actuellement offertes et d'obtenir de l'aide en vue d'avoir recours à ces ressources, tout en respectant la liberté de choix des personnes âgées.

Site Web

La Direction continue d'entretenir son propre site Web qui offre des renseignements exacts et faciles d'accès aux aînés et à leurs familles, ainsi qu'aux organismes et aux professionnels œuvrant dans le domaine du vieillissement. Site Web : www.gov.mb.ca/sd/index.fr.html

Présentations, ateliers et formation

La Direction a continué d'offrir des présentations à l'intention du gouvernement, des éducateurs, des organismes de services et des organisations communautaires sur divers sujets et questions ayant trait aux personnes âgées. La conseillère en matière de mauvais traitements envers les personnes âgées a dirigé 37 présentations à l'échelle de la province dans le domaine du dépistage de la violence envers les personnes âgées et des services offerts dans ce domaine. Plus de 1 000 personnes ont assisté à ces présentations.

Consultations et conférences

Tout au long de l'exercice 2003-2004, le personnel a participé à des consultations et à des conférences sur le plan régional et national : Le directeur général a participé, en tant que président et membre, à des réunions du comité des fonctionnaires (aînés) fédéraux, provinciaux et territoriaux, a assisté au forum sur les priorités en matière de recherches sur les personnes âgées de l'Institut de recherche en santé du Canada (IRSC) et aux réunions scientifiques et éducatives annuelles de l'Association canadienne de gérontologie. Des membres du personnel ont pris part à la conférence *Moving Towards an Older Society* offerte dans le cadre du programme *Social and Economic Dimensions of an Aging Population* (SEDAP), à la conférence 2004 de la province d'Ontario sur la violence contre les personnes âgées et au colloque sur les tendances sociales de Statistique Canada.

De plus, le personnel a assisté à la réunion de la *Manitoba Association of Multi-Purpose Senior Centres*, à la consultation communautaire de l'Office régional de la santé de Winnipeg, à la conférence de la Société Alzheimer, au colloque du Centre on Aging, aux forums *Partners Seeking Solutions* et *Aging and Society*, à la réunion générale annuelle et à l'atelier de la Manitoba Association of Gerontology et aux réunions de divers organismes d'aînés, d'organismes de service et d'offices

régionaux de la santé partout au Manitoba. Ces rencontres ont permis d'échanger des renseignements sur les services et de discuter du rôle de la Direction générale des services aux personnes âgées.

Publications et documentation

La Direction a mis à jour plusieurs brochures et a créé de nouvelles ressources éducatives portant sur les mauvais traitements à l'égard des aînés, entre autres, les suivantes :

- *Le Guide des aînés du Manitoba*, XII^e édition, publié par le Conseil manitobain sur le vieillissement, a été révisé et réimprimé en mars 2004.
- *Questions à poser à votre médecin et à votre pharmacien* — Guide à l'intention des aînés, publié en avril 2003.
- *Guide à l'intention des aidants naturels*, publié en avril 2003.
- *Qu'on vous respecte* (une brochure et une affiche portant sur les mauvais traitements envers les personnes âgées).
- *Les personnes âgées méritent d'être respectées – Travaillons ensemble pour lutter contre les mauvais traitements envers les personnes âgées* (une brochure sur ce sujet destinée aux professionnels).
- *La sécurité des personnes âgées : ce qu'il faut savoir* (feuille de renseignements sur la violence à l'égard des aînés).
- Le Direction a continué de distribuer les documents éducatifs suivants :
 - « *Protégez-vous* », un autocollant pour portes et un pamphlet éducatif portant sur la prévention du crime et assorti de conseils de sécurité à l'intention des aînés manitobains vivant en milieu rural.
 - *Utiliser la technologie? Certainement!* – des feuillets de renseignements destinés à permettre aux lecteurs de mieux comprendre le mode d'emploi de technologies courantes.
 - *Un Guide des meilleures pratiques pour la prévention des chutes chez les aînés vivant dans la communauté (2001)* et *Le Répertoire des programmes de prévention des chutes chez les aînés vivant dans la communauté (2001)*.
 - *L'âge et l'expérience au volant* (1999), publié conjointement avec Transports et Services gouvernementaux Manitoba, la Société d'assurance publique du Manitoba, l'Association canadienne des automobilistes (Manitoba) et Action-retraite Manitoba.
 - Autres documents contenant des renseignements sur la vie active et le mieux-être, les directives en matière de soins de santé, les démarches juridiques et les situations d'urgence.

Le personnel de la Direction a continué de mettre sa bibliothèque de vidéocassettes éducatives à la disposition des personnes âgées, des fournisseurs de services, des

groupes professionnels et des étudiants désireux d'emprunter certains titres. La collection sur cassette traite de diverses questions, notamment la conception de logements, les mythes sur le vieillissement, la prévention des chutes, la fraude téléphonique et la manière de déceler et de prévenir l'exploitation financière.

Registre des logements disponibles

En 2003-2004, les appelants ont continué à accéder au *Provincial (Rural) Housing Registry for Seniors* de la Direction par l'entremise de la Ligne d'information téléphonique pour les personnes âgées. Le registre comprend des renseignements sur tous les types de possibilités de logement offertes aux aînés du Manitoba rural. Les renseignements sur le logement à Winnipeg sont offerts par Perspectives des aînés Inc.

Violence à l'égard des aînés

La conseillère en matière de violence à l'égard des aînés de la Direction offre des séances d'éducation et de sensibilisation et de la formation personnalisée sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées aux organisations professionnelles, aux étudiants et aux groupes de personnes âgées. La conseillère participe également à la mise sur pied d'équipes d'intervention et de surveillance communautaires visant à assurer la disponibilité de services de soutien aux personnes âgées dans les communautés et l'accessibilité à ces services. En 2003-2004, plus de 1 000 personnes ont participé à 37 présentations.

La Direction continue d'accorder une subvention annuelle de 60 500 \$ à Perspectives des aînés Inc., ce qui permet d'offrir des services de consultation aux aînés victimes de mauvais traitements, aux membres de leurs familles et au personnel de soutien à Winnipeg.

Activités à l'intention des personnes âgées

La Direction a aidé les groupes de personnes âgées à organiser les célébrations de la Journée des aînés et des anciens dans toute la province en octobre. À Winnipeg, le comité organisateur de la Journée des aînés et des anciens a organisé une promenade le long de la rivière à La Fourche.

Le personnel de la Direction a participé à de nombreux événements publics à l'intention des personnes âgées en 2003-2004, notamment aux réunions générales des organismes et centres suivants : Fédération des aînés franco-manitobains, Perspective des aînés, Action-retraite Manitoba, Manitoba Society of Seniors Inc., Manitoba Association of Multi-Purpose Senior Centres et Centre on Aging.

La Direction a accordé une subvention de 5 000 \$ à la Manitoba Society of Seniors (MSOS) à titre de contribution au parrainage des *MSOS 55 Plus Games* en juin 2003.

Développement durable

Au cours de l'exercice 2003-2004, le personnel de la Direction a continué d'utiliser du papier recyclé au bureau (photocopieuses, télécopieurs et imprimantes). Les cartouches de toner de ces appareils ont été retournées à des fins de recyclage et tout le papier usagé a également été renvoyé au Centre d'entreposage des dossiers pour y être déchiquetée. Tous les anciens journaux et annuaires de téléphone ont également été renvoyés au recyclage. On a encouragé les employés à faire des photocopies recto-verso partout où cela était possible et, dans le but de réduire la consommation d'électricité, l'éclairage a été éteint pendant les heures de fermeture des bureaux.

24 Direction générale des services aux personnes âgées :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 000 \$	Prévisions 2003-2004		Écart positif (négatif) 000 \$	Note expl.
		ÉTP	000 \$		
Salaires et avantages sociaux	468,2	9,00	472,7	(4,5)	
Autres dépenses	247,6		247,8	(0,2)	
Total pour la Direction générale des services aux personnes âgées	715,8	9,00	720,5	(4,7)	

Conseil manitobain sur le vieillissement

Le Conseil manitobain sur le vieillissement est un organisme consultatif relevant du ministre délégué à la Situation des personnes âgées. Le Conseil s'assure que les programmes et politiques du gouvernement relatifs aux personnes âgées reflètent le point de vue de celles-ci.

Les responsabilités générales du Conseil comprennent ce qui suit :

- déterminer la manière dont le gouvernement pourrait adapter les programmes, politiques et services afin de tenir compte de la structure par âge de la population manitobaine;
- sensibiliser davantage le public au processus du vieillissement et à ses répercussions sur tous les groupes d'âge au Manitoba;
- examiner les projets, les programmes, les propositions et les textes de loi que lui soumet le ministre et faire des recommandations afin de les rendre plus conformes aux questions, aux problèmes et aux besoins changeants des personnes âgées;
- favoriser le dialogue au moyen de réunions opportunes avec les organismes, les groupes et les particuliers concernés, afin de s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées.

Le Conseil consultatif devait à l'origine rendre compte au ministre de la Santé par l'intermédiaire du gérontologue de la province. Depuis mai 1994, le Conseil relève directement du ministre délégué à la Situation des personnes âgées. Ce changement a été apporté pour intégrer les activités relatives aux personnes âgées et pour refléter la vaste gamme d'enjeux, allant au-delà du secteur des soins de santé, liés aux personnes âgées au Manitoba.

Le Conseil est formé d'un maximum de quinze membres comprenant un président et un vice-président nommés par le ministre délégué à la Situation des personnes âgées pour une période de deux ans. Le Conseil est formé d'un échantillon représentatif de membres de divers milieux géographiques, de différents groupes ethniques et d'organismes offrant des services communautaires au Manitoba.

Le Conseil se rassemble environ quatre fois par année ou à la demande du ministre. Le Conseil a rencontré le ministre afin de discuter des questions ayant une importance pour les personnes âgées. Le président du Conseil se réunit régulièrement avec le ministre.

Des comités sont formés afin de répondre aux nouvelles questions ou préoccupations touchant les personnes âgées.

Le Conseil bénéficie du soutien administratif et d'une aide à la recherche de la Direction générale des services aux personnes âgées.

Le Conseil s'est réuni quatre fois en 2003-2004 et a entrepris les activités suivantes :

Politique et autres sujets de discussion

Sujets de discussion

Le Conseil s'est penché sur les questions suivantes en 2003-2004 : les services pharmaceutiques internationaux, la taxe scolaire, le financement de base pour des groupes de personnes âgées à but non lucratif, le non-paiement de droits à des prestations financières (pension de l'État et programmes de revenu supplémentaire), les crédits d'impôt remboursables, l'éducation continue, les services de logement pour personnes à faible revenu, les questions relatives à la santé, la discrimination fondée sur l'âge, la stratégie *En avant, les années : Promotion des aînés du Manitoba*, les dépendances, l'accès aux services de santé en milieu rural, le transport, la « misère noire » chez les personnes âgées et les préoccupations spécifiques des femmes âgées.

Le Conseil a créé des sous-comités chargés des domaines suivants en 2003-2004 :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Apprentissage continu | <input type="checkbox"/> Logement |
| <input type="checkbox"/> Services pharmaceutiques internationaux | <input type="checkbox"/> Crédit d'impôt en matière d'éducation |
| <input type="checkbox"/> Prestations financières | <input type="checkbox"/> Prix de mérite |

Fonctions communautaires

Les membres du Conseil ont pris part au Comité manitobain chargé de la stratégie relative à la maladie d'Alzheimer, au Groupe interorganismes pour les personnes âgées, au comité organisateur de la Journée des aînés et des anciens, au comité consultatif interministériel de Santé Manitoba sur la prévention du diabète, à la Direction générale de la condition féminine du Manitoba, au Groupe de travail sur la vie active et la dignité des aînés, à la consultation fédérale sur la planification en vue du vieillissement de la population, à la table ronde des activistes féminines du Manitoba sur les questions d'actualité, au Manitoba Committee of Seniors, à la consultation sur les centres de loisirs et de ressources pour les personnes âgées, au groupe de travail de Saint-Vital sur le logement et au comité consultatif de l'Office régional de la santé de Winnipeg.

Publications

- Le Conseil a révisé et réimprimé le *Guide des aînés du Manitoba*, XII^e édition, en mars 2004.
- Le Conseil a continué de distribuer les feuillets de renseignements conçus à l'intention des personnes âgées du Manitoba sur Internet au <http://www.gov.mb.ca/sd/index.fr.html>, ainsi que par courrier, sur demande.

Projets

Les Prix de mérite du Conseil manitobain sur le vieillissement ont été présentés par le ministre délégué à la Situation des personnes âgées et la présidente du Conseil à huit lauréats. Douze personnes ont reçu une mention honorable. Les lauréats et lauréates (organismes, personnel professionnel et aînés particuliers) ont participé à des initiatives qui améliorent la qualité de vie des personnes âgées du Manitoba ou qui reflètent une attitude positive envers les aînés du Manitoba.

Événements

Bon nombre de membres ont participé à la promenade le long de la rivière et aux autres activités à La Fourche pour célébrer la Journée des aînés et des anciens ainsi qu'aux événements spéciaux qui ont eu lieu à l'échelle de la province en octobre, proclamé Mois des aînés et des anciens.

Conférences

En 2003-2004, le Conseil a assisté à la conférence *Bringing the Pieces Together: Research, Education, Policy and Practice* de l'Association canadienne de gérontologie, à une réunion des présidents des conseils sur le vieillissement fédéral, provinciaux et territoriaux, à la Commission de la réforme du droit, à la Canadian University Retirees Association of Canada, aux colloques sur la recherche du Centre on Aging du Manitoba, à l'atelier *Partners Seeking Solutions*, au forum consultatif des Prairies des Instituts de recherche en santé du Canada et à la consultation communautaire de l'Office régional de la santé de Winnipeg.

Section des données financières

Direction générale des services aux personnes âgées

Conciliation

(000 \$)

Détails	Prévisions 2003-2004
Budget principal 2003-04	723,6
Affectation - réforme interne	6,3
Prévisions 2003-04	729,9

Direction générale des services aux personnes âgées

Résumé des dépenses

de l'année financière se terminant le 31 mars 2004
en comparaison avec l'année financière précédente

Prévisions 2003-04 (000 \$)	Affectations	Chiffres réels 2003-04 (000 \$)	Chiffres réels 2002-03 (000 \$)	Augmenta- tion (Diminution) (000 \$)	Note expl.
	24-1 Direction générale des services aux personnes âgées				
472,7	(a) Salaires et avantages sociaux	468,2	415,8	52,4	1
247,8	(b) Autres dépenses	247,6	258,0	(10,4)	
720,5	Total 24-1	715,8	673,8	42,0	
	24-2 Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations				
5,9	(a) Service de bureautique	5,9	12,1	(6,2)	
3,5	(b) Amortissement	3,5	3,5	-	
9,4	Total 24-2	9,4	15,6	(6,2)	
729,9	TOTAL DES DÉPENSES 24	725,2	689,4	35,8	

Note :

- 1 Augmentation due à un poste vacant en 2002-2003, ainsi qu'à l'augmentation générale des salaires en 2003-2004.

Résumé des dépenses et de la dotation en personnel, portant sur cinq exercices

(1er avril 1999 - 31 mars 2004)

(000 \$)

AFFECTATIONS	1999-2000		2000-01		2001-02		2002-03		2003-04	
	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$
24-1 Direction générale des services aux personnes âgées	9,75	916,4	9,00	770,0	9,00	694,7	9,00	673,8	9,00	715,8
24-2 Amortissement		1,8		17,7		17,9		15,6		9,4
TOTAL	9,75	918,2	9,00	787,7	9,00	712,6	9,00	689,4	9,00	725,2

